

Image not found or type unknown



Vente d'une maison sous estimée (donation)+6ans

Par **Corinne 7117**, le **29/09/2008** à **16:21**

Bonjour,
Nous venons d'apprendre que notre père a vendu la maison de ma grand mère en juin 2002 à la fille de sa concubine pour une somme dérisoire (le prix du terrain soit 77000 euros)
Nous pensons (ma soeur et mon frère) que cette vente est une forme de donation déguisée et voudrions savoir si nous avons possibilité de faire quelque chose malgré le temps écoulé.
Vous remerciant par avancernSalutations

Par **Visiteur**, le **29/09/2008** à **18:11**

Juridiquement, il pouvait le faire si cette maison lui appartenait à 100% en propre...
Fiscalement, la onation déguisée est chassée par les impots mais je ne pense pas que sur ce plan vous ayez un recours.
Il serait peut-être intéressant de demander audience à un avocat, pour aller au bout de votre question.